



Nations Unies
Commission économique pour l'Afrique



Commission de l'Union africaine



Banque africaine de développement

Programme Pour l'amélioration Accélérée de l'enregistrement Des Faits d'état Civil et de l'établissement ses Statistiques de l'état Civil en Afrique

Deuxième Conférence des ministres africains chargés de l'enregistrement des faits d'état civil
Durban, Afrique du Sud

3-7 Septembre 2012

Table des matières

	<u>Page</u>
1. Historique	1
2. Fonctionnement des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil et interfaces	3
3. Conceptualisation et de justifications pour l'enregistrement des faits d'état civil en Afrique...4	
4. Objectifs	6
5. Principes directeurs.....	6
6. Liens entre le Programme, SHaSA et l'effort d'intégration africain.....	7
7. Principales composantes du Programme	8
8. Réforme et amélioration en matière d'état civil et de statistique de l'état civil.....	9
9. Cadre de mise en œuvre.....	11
9.1 Arrangements institutionnels	11
9.2 Cadre et approches de mise en œuvre	11
10. Progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme	13
11. Mécanismes de suivi et de reddition de comptes	18
12. Systèmes d'évaluation	19

Sigles et abréviations

BAD	Banque africaine de développement
CAS	Centre africain de statistique
CEA	Commission économique pour l'Afrique
CUA	Commission de l'Union africaine
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
HCR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
OMD	objectifs du Millénaire pour le développement
OMS	Organisation mondiale de la Santé
SHaSA	Stratégie sur l'harmonisation des statistiques en Afrique
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance

1. Historique

1. Dans la plupart des pays africains, les initiatives et les efforts déjà entrepris pour améliorer les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil¹ et d'établissement de statistiques de l'état civil² relevaient essentiellement de projets isolés ou d'exercices ponctuels pilotés par des institutions données. Ces systèmes étant perçus comme défaillants, les efforts déployés dans la région étaient principalement axés sur les statistiques et visaient surtout à obtenir sur une base régulière des statistiques démographiques améliorées. L'appui à de tels efforts provenait essentiellement d'organismes internationaux tels que la Division de statistique de l'ONU, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et, dans une certaine mesure, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS). Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a abordé la question sous l'angle des droits de l'enfant et s'est essentiellement préoccupé de l'enregistrement des naissances. La participation et la contribution des organisations régionales telles que la Commission économique pour l'Afrique (CEA), la Banque africaine de développement (BAD) et la Commission de l'Union africaine (CUA) ont été insignifiantes.

2. L'enregistrement des faits d'état civil est par essence une activité multisectorielle et pluridisciplinaire, qui appelle une approche non seulement coordonnée, mais aussi globale en vue de l'amélioration et du renforcement des systèmes d'enregistrement. Il s'agit pour l'essentiel d'une question de gouvernance qui requiert des dispositions législatives solides, des systèmes de gestion et de fonctionnement efficaces s'appuyant, dans chaque pays, sur une architecture administrative et politique qui repose sur un système de suivi et d'évaluation approprié. Mais ce qui importe le plus, c'est la volonté politique d'améliorer le système d'état civil afin de générer des statistiques de l'état civil utilisables dans un pays et à une période données. Les approches axées sur les projets et les expériences pilotes n'ont pas réussi parce qu'elles n'ont pas pris en compte ces questions systémiques clés qui handicapaient les systèmes d'enregistrement des faits et statistiques de l'état civil dans les pays. Là aussi, ont fait défaut le plus souvent des plans nationaux à long terme, qui auraient été assortis d'objectifs clairs et de mécanismes systématiques d'évaluation des succès et des échecs. De la même façon, les interventions antérieures des partenaires de développement régionaux comme internationaux n'ont pas suivi de plan systématique de développement régional, ce qui a abouti à une utilisation fragmentée et non coordonnée des ressources et partant, à un impact limité.

3. L'autre lacune majeure des interventions passées a été une mauvaise appréhension de l'interface et des liens qui existent entre les fonctions d'enregistrement de l'état civil et les prestataires de services et leurs bénéficiaires. L'amélioration des systèmes d'enregistrement des faits et statistiques d'état civil requiert le déploiement parallèle d'efforts visant à générer la demande tout en s'assurant de l'existence d'une offre suffisante pour faire face à cette demande. La demande peut être générée à partir des dossiers d'enregistrement susceptibles d'être utiles tant aux individus qu'aux organisations, particulièrement ceux relevant de l'État. Elle peut également être générée aux fins de statistiques démographiques pour la planification socio-économique. L'offre concerne quant à elle la prestation et la mise à jour permanente des services d'enregistrement des faits et statistiques d'état civil à la satisfaction des besoins des bénéficiaires, qu'ils soient des

¹ L'Organisation des Nations Unies définit l'enregistrement des faits d'état civil comme «la prise en compte continue, permanente, obligatoire et universelle de l'occurrence et des caractéristiques des événements vitaux concernant la population ainsi que prévue par les différents règlements et conditions légales en vigueur dans chaque pays». L'enregistrement des faits d'état civil vise un double objectif: administratif et juridique d'une part, et, statistique, démographique et épidémiologique de l'autre.

² Les statistiques de l'état civil servent à recueillir des mesures précises et à jour de l'évolution de la population, et à étudier et analyser les tendances démographiques d'un pays. Elles constituent des sources de données fondamentales pour le secteur de la santé, dans le cadre de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation de différents programmes de santé ou d'études épidémiologiques. La mesure et le suivi de la plupart des indicateurs des OMD exigent la mise à disposition de manière permanente et en temps utile de données statistiques de l'état civil.

particuliers ou des organisations données. Dans nombre de pays, les systèmes d'enregistrement des faits et statistiques d'état civil n'ont pas délibérément entrepris à ce jour de créer la demande de tels services, tout comme ils n'ont pas réussi à démontrer les énormes possibilités que ces systèmes représentent pour améliorer le système de prestation de services des différentes institutions sectorielles opérant à divers niveaux de l'administration.

4. Au vu des diverses considérations évoquées ci-dessus, il est apparu à l'évidence que l'amélioration des systèmes d'enregistrement des faits et statistiques d'état civil en Afrique est une question qu'il fallait entièrement revoir et repenser en adoptant une approche plus globale en vue de s'assurer que les systèmes en question non seulement rendent des services efficaces aux populations, mais jouent également un rôle fondamental dans la modernisation de la législation et de l'administration publique africaines, au-delà de la fourniture de statistiques très nécessaires sur l'état civil. Il fallait également élaborer un cadre régional capable d'orienter les réformes systémiques nécessaires et contribuer à faire évoluer de manière durable les systèmes d'enregistrement des faits et statistiques d'état civil dans les pays africains. Enfin, on ne saurait oublier l'importance d'une approche coordonnée de toutes les institutions ou agences panafricaines intervenant dans ce secteur en Afrique.

5. Dans les recommandations formulées par l'Atelier régional sur les systèmes d'enregistrement des faits et statistiques d'état civil tenu en juin 2009 à Tanzanie ont été définis et traités certains des principaux obstacles qui entravent l'amélioration de ces systèmes dans la région. En outre, l'atelier a passé en revue, de manière globale, les divers secteurs et services affectés par les lacunes et insuffisances des systèmes d'enregistrement des faits et statistiques d'état dans un pays donné (Annexe 1). L'on a aussi estimé utile d'établir une feuille de route régionale exhaustive qui mobilise l'ensemble des acteurs autour d'une plateforme régionale opérationnelle commune. En conséquence, le Centre africain pour la statistique (CAS), qui relève de la CEA, a entrepris, conformément au mandat qui lui a été donné à l'atelier, d'établir un plan à moyen terme³ en collaboration étroite avec la Banque africaine de développement (BAD). Le plan a été établi sur la base de données de terrain collecté par des missions d'évaluation envoyées dans cinq pays.

6. La première Conférence des ministres africains chargés de l'enregistrement des faits d'état civil s'est tenue les 13 et 14 août 2010 à Addis-Abeba (Éthiopie) et peut être considérée comme l'une des plus importantes initiatives coordonnées et conduites par les trois organisations panafricaines. Plus de quarante ministres chargés de l'enregistrement des faits d'état civil s'y sont retrouvés; ils s'y sont engagés à améliorer l'enregistrement des faits et statistiques de l'état civil dans leurs pays respectifs et à appuyer les efforts déployés à cet égard par les organisations régionales. Ils ont fait plusieurs déclarations (Annexe 2) contenant un cadre directeur appelé à permettre le passage à l'action concrète au niveau régional. Ils ont également approuvé le plan à moyen terme et donné mandat aux organisations régionales d'organiser une réunion d'experts pour arrêter définitivement le plan sur la base des observations recueillies au cours de la conférence. En janvier 2011, des experts provenant des pays et des organisations régionales et internationales ont examiné le plan et lui ont donné sa forme définitive.

7. Dans ce plan sont identifiés les organismes qui seront chargés de la mise en œuvre des différentes activités, avec leur coût. La première activité prévue est la réalisation au niveau régional d'une évaluation exhaustive des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil pour chacun des pays. Les conclusions de cette évaluation serviront de document de base pour la mise en œuvre du plan. Celui-ci couvre la période allant de 2010 à 2015 et devrait servir de guide aux pays et aux organisations régionales et internationales dans la gestion

³ Réforme et amélioration des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement de statistiques de l'état civil en Afrique - Plan régional à moyen terme 2010-2015.

des interventions et dans le suivi des résultats en matière de systèmes d'enregistrement des faits et statistiques de l'état civil en Afrique.

8. À la première Conférence, les ministres avaient demandé à la CUA d'institutionnaliser la conférence pour en faire une plateforme permanente qui se réunirait tous les deux ans pour faire le point des progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'initiative régionale. Les ministres ont également demandé que le Symposium africain sur le développement de la statistique appuie l'initiative et y contribue. Aussi le sixième Symposium a-t-il décidé de faire des faits d'état civil le thème statistique et le domaine d'intervention prioritaire pour les cinq ans à venir, à compter du septième Symposium tenu en janvier 2012 en Afrique du Sud. Le Symposium africain sur le développement de la statistique est un forum qui réunit les bureaux statistiques nationaux et l'ensemble des principales organisations et des spécialistes de la statistique en Afrique. À compter du septième Symposium et pour les quatre ans à venir, les services chargés de l'enregistrement des faits d'état civil et les directeurs des bureaux statistiques nationaux se retrouveront autour d'une même table pour débattre des diverses questions et défis se posant en la matière.

2. Fonctionnement des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil et interfaces

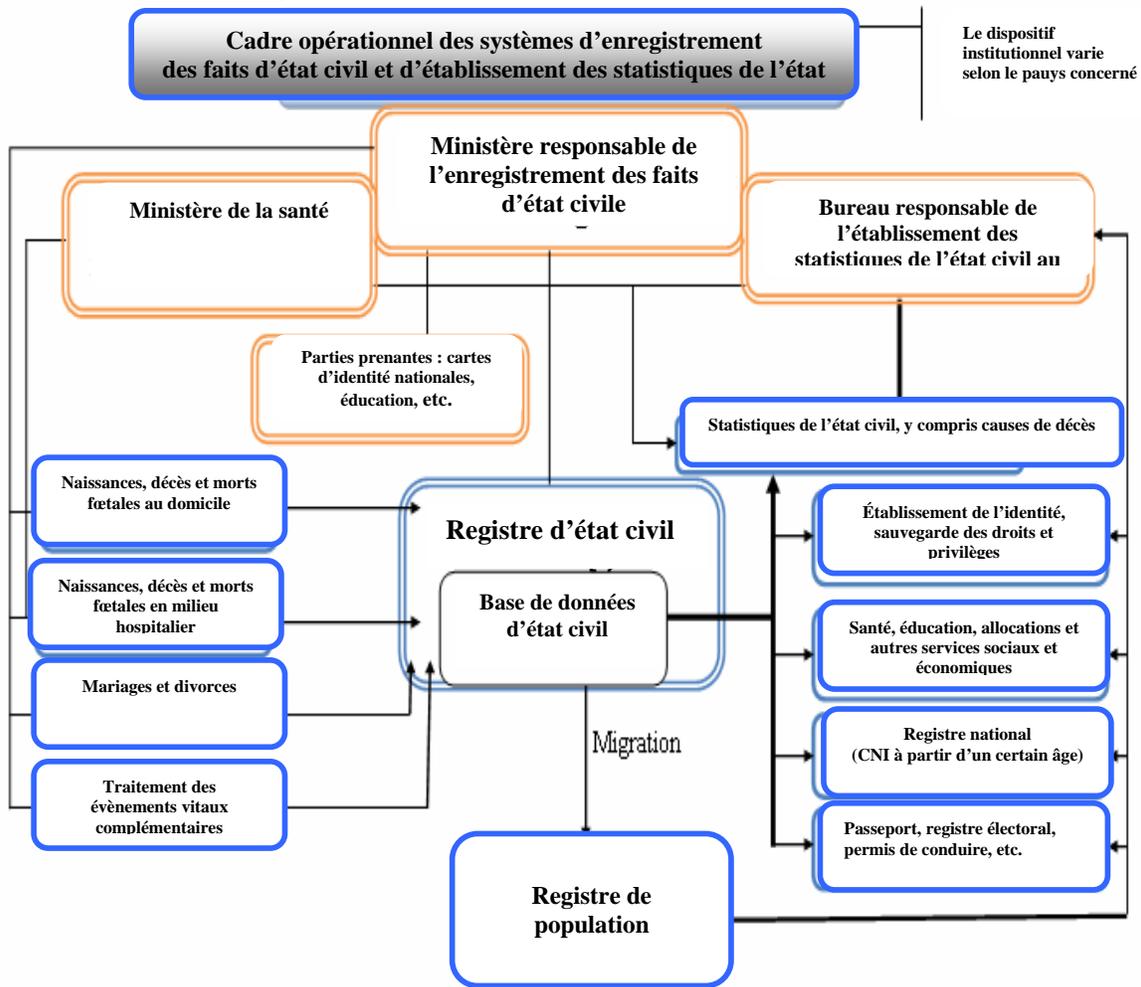
9. Les conditions et circonstances présidant à l'occurrence des différents événements vitaux⁴ sont affectées par divers facteurs sociaux, culturels religieux ou autres. De plus, les événements vitaux peuvent survenir en différents endroits: les décès, naissances et morts fœtales peuvent survenir à la maison ou dans une structure de santé, et les mariages peuvent être célébrés dans les institutions religieuses ou les tribunaux. Les événements peuvent aussi se produire en différentes circonstances telles que lors de conflits, accidents, catastrophes naturelles ou autres. Il y a donc lieu d'établir des infrastructures institutionnelles et humaines ainsi que des procédures opérationnelles appropriées qui permettent d'enregistrer toute cette diversité de situations. En outre, les opérations d'enregistrement des faits d'état civil doivent être associées, en termes d'interface, à divers autres systèmes de prestations de services qui répondent aux besoins des particuliers, des ménages et des institutions dans un pays donné. Elles doivent suivre systématiquement des méthodes et procédures appropriées visant à offrir des produits et services de haute qualité à tous les niveaux de fonctionnement.

10. L'enregistrement des faits d'état civil suppose une interaction entre les particuliers, les ménages et les différentes institutions d'un pays donné, dont les organes gouvernementaux à divers niveaux, et est dans l'intérêt de tous ces acteurs. Ces interactions et connexions peuvent être conceptualisées dans un cadre opérationnel global et intégré qui identifie clairement les produits et services ainsi que les organismes prestataires et les usagers bénéficiaires. L'élaboration d'un tel cadre requiert l'analyse approfondie et la conceptualisation de toutes ces interactions et procédures de travail. Le diagramme 1 présente un cadre opérationnel intégral qui décrit les connexions et interactions multidimensionnelles des systèmes d'enregistrement des faits et statistiques d'état civil avec divers autres systèmes. Ce cadre traduit un système d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil que chaque pays devrait aspirer à mettre en place afin de parvenir à l'enregistrement intégral des événements vitaux survenant sur son territoire et de disposer d'un système de prestation de services efficace dans un contexte socio-économique et culturel donné. Il représente aussi l'aspiration du continent à faire avancer chacun des pays membres vers les objectifs régionaux définis et articulés dans le plan à moyen terme. On compte

⁴ Dans le cadre de l'enregistrement des faits d'état civil, sont considérés comme événements vitaux les naissances vivantes, décès, morts fœtales, mariages, divorces, annulations de mariages, séparations judiciaires, adoptions, légitimations et reconnaissances. Les naissances, décès, mariages et divorces figurent parmi les événements prioritaires qu'un pays doit enregistrer et établir à leur sujet des statistiques de manière régulière et permanente.

donc que les pays adopteront le cadre proposé, ce qui pourrait être considéré comme un premier engagement de leur part en faveur de la mise en œuvre du programme régional.

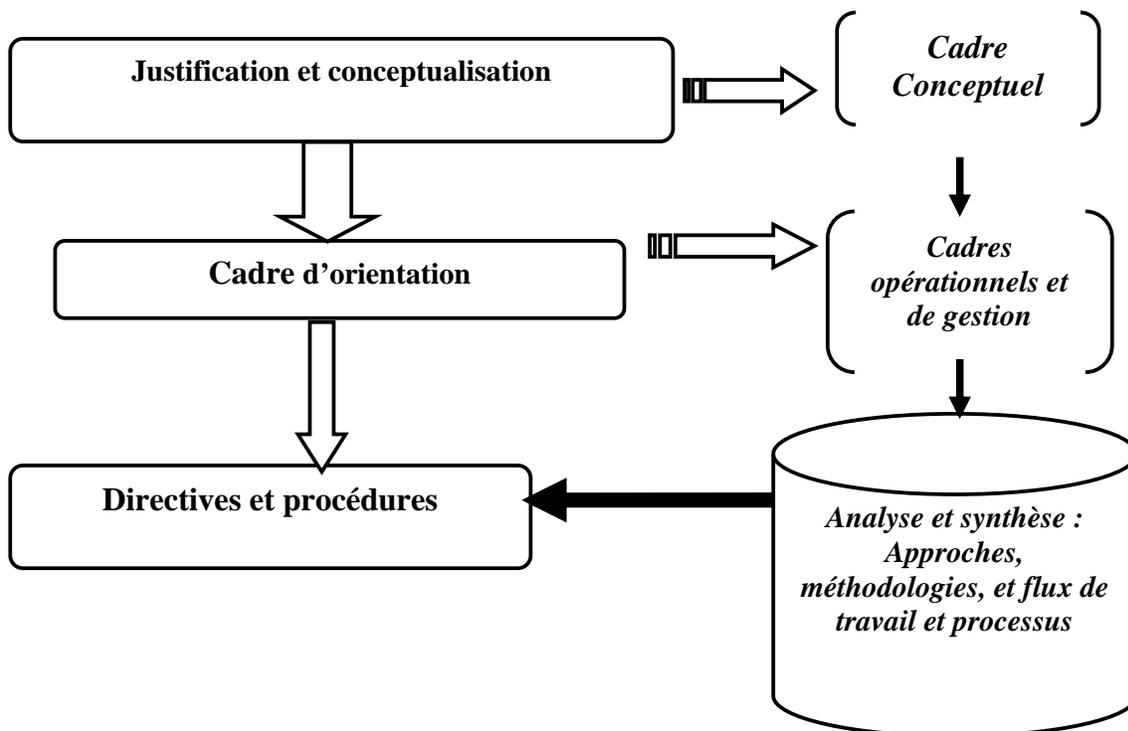
Diagramme 1: Vue d'ensemble des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil et des services multisectoriels et connexions au niveau d'un pays



3. Réglage de la conceptualisation et justifications pour l'enregistrement des faits d'état civil en Afrique

11. Le bien-fondé de l'enregistrement des événements d'état civil dans un pays et de leurs fonctions et services au plan international, est bien établi et documenté dans les directives des Nations Unies concernant les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil. Les concepts et les méthodologies recommandés pour l'enregistrement des événements d'état civil, qui constituent les bases pour l'élaboration des cadres opérationnels et de gestion des systèmes, sont également exposés dans ces documents, bien que beaucoup reste à faire pour les actualiser au regard des récents développements intervenus dans les pays et les régions. L'adaptation des concepts, des principes et des justifications internationaux aux contextes nationaux et régionaux n'a pas été effectuée et documentée comme il se doit en Afrique. Une initiative qui ne comporte pas de justification rationnelle ne sera pas assez solide pour s'inscrire dans la durée et emporter l'adhésion des personnes chargées de la mise en application. En outre, l'intégration des processus et procédures opérationnels et de gestion dans les systèmes administratifs et politiques nationaux dépend également des bonnes raisons qu'on avance et de la conceptualisation des opérations et des processus. Dans la majorité des pays africains, l'établissement du bien-fondé et la conceptualisation des processus des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil semblent avoir été occultés essentiellement en raison de la forte dépendance des vieilles pratiques héritées de la période coloniale. Le diagramme ci-dessous présente de façon schématique un processus d'évolution du cadre des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil qui commence par l'établissement du bien-fondé et finit par l'élaboration des directives et procédures à travers des étapes bien définies.

Diagramme 2. Cadre de rationalisation et de conceptualisation des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil en Afrique



4. Objectifs

12. Le Programme pour l'amélioration accélérée de l'enregistrement des faits d'état civil et de l'établissement des statistiques de l'état civil en Afrique est né de la nécessité de regrouper les diverses initiatives entreprises dans ce domaine pour en faire un cadre d'action et de sensibilisation unique. Ce programme régional a été élaboré conformément aux normes, principes et recommandations adoptés au plan international en la matière et en application de la volonté politique et des directives des ministres chargés de l'enregistrement des faits d'état civil, qui ont souhaité instamment une approche globale et intégrée pour réformer et améliorer les systèmes d'enregistrement des faits et statistiques d'état civil sur le continent africain.

13. Le Programme a pour objectif global de servir de cadre programmatique et opérationnel au projet régional de réforme et d'amélioration des systèmes d'enregistrement des faits et statistiques d'état civil en Afrique. Plus particulièrement, il fournira les orientations relatives aux interfaces et connexions institutionnelles et opérationnelles, aux processus d'exécution des tâches et aux mécanismes de suivi des résultats, et ce de manière inclusive et globale, afin de prendre en ligne de compte la nature pluridisciplinaire et les interfaces intersectoriels des systèmes d'enregistrement des faits et statistiques d'état civil.

14. Pour atteindre les objectifs escomptés, le Programme comprendra des cadres, mécanismes et directives techniques et opérationnels et s'inspirera des résultats obtenus dans les divers forums de partenariat nationaux, régionaux et internationaux existants dans le domaine.

5. Principes directeurs

15. Le Programme prend en compte la diversité des situations socio-économiques et politiques prévalant dans les pays africains, qui appelle une approche décentralisée susceptible de promouvoir et renforcer le savoir et la créativité endogènes dans la recherche de solutions aux difficultés rencontrées dans l'amélioration des systèmes d'enregistrement des faits et statistiques d'état civil, en respectant le contexte propre à chaque pays.

Le Programme s'articule autour des grands principes directeurs suivants:

- Promouvoir l'appropriation et la prise en main de ces questions par les pays;
- Promouvoir la coordination et l'intégration entre les services compétents en matière d'enregistrement des faits d'état civil et les bureaux statistiques nationaux;
- Promouvoir des approches systématiques et coordonnées;
- Promouvoir des approches globales et intégrées, articulées par phases;
- Mettre en place des instances régionales fortes en charge de l'action et de la sensibilisation;
- Renforcer les capacités des institutions nationales qui coordonnent le travail d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement de statistiques de l'état civil;
- Promouvoir des partenariats aux niveaux national et régional;
- Renforcer le secrétariat chargé de ces questions et mis en place à la CEA.

16. Le Programme expose de manière plus approfondie ces principes directeurs, ainsi que les procédures de travail et les mécanismes de suivi de la mise en œuvre des initiatives régionales et nationales. Il laisse les questions opérationnelles de routine et autres points de détail à l'attention des responsables des plans de suivi à moyen terme et il se concentre sur les principes directeurs et programmatiques qui permettront aux décideurs et aux gestionnaires de programme de tracer la voie au niveau de la région et des pays. Enfin, le Programme aborde les principales questions

conceptuelles et programmatiques afférentes à l'enregistrement des faits et à l'établissement des statistiques de l'état civil en Afrique et tente d'harmoniser les différents intérêts et les programmes d'action conçus par les différents acteurs.

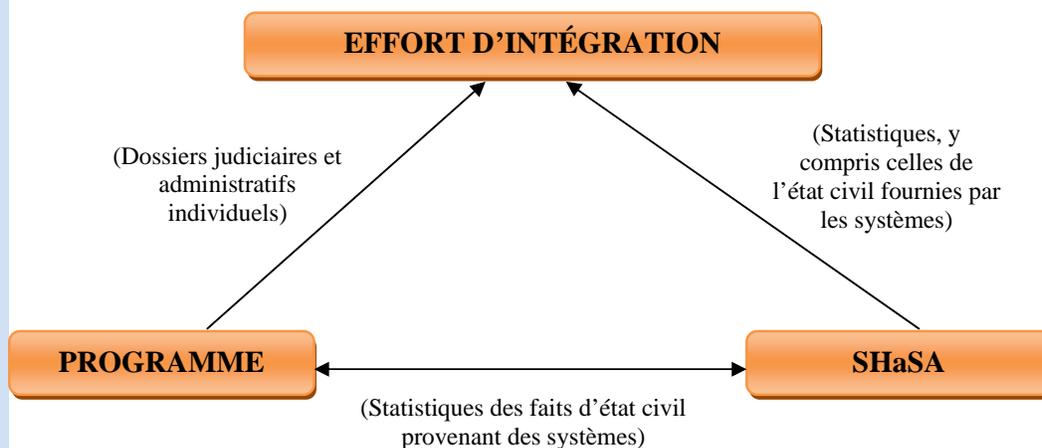
6. Liens entre le Programme, SHaSA et l'effort d'intégration africain

17. Les systèmes complets que l'on veut mettre en place dans les pays africains grâce au Programme joueront un rôle inestimable dans la réalisation de l'intégration économique, politique, sociale et culturelle recherchée dans le cadre de l'effort d'intégration du continent. Le Programme apporte une contribution particulière à cet effort en ce qu'il jette les bases d'une bonne gouvernance.

18. L'aptitude des pays à gérer leur capital humain dépend de la capacité de l'administration publique de maintenir et d'utiliser les enregistrements des faits d'état civil (essentiellement les naissances, décès, mariages et divorces) de manière systématique, continue et permanente. Depuis peu, les administrations gouvernementales africaines optent de plus en plus pour une démarche et des techniques viables pour améliorer leurs systèmes d'état civil, afin d'obtenir des données et des informations plus précises et fiables destinées à divers services publics, à l'administration, à la justice, notamment aux fins de la délivrance de cartes nationales d'identité, de passeports et de documents d'immigration, et également de la mise à jour de bases de données publiques (par exemple, commerciales et électorales), fondées sur des solutions relevant des technologies de l'information. En outre, le processus de décentralisation a créé de nouveaux besoins de données et d'informations pour l'élaboration des plans des autorités locales, en vue de la mise en œuvre de services sociaux essentiels (notamment sanitaires et éducatifs), ainsi que du suivi et de l'élaboration de rapports sur les progrès accomplis dans les unités administratives de petite taille.

19. Le Programme a en commun avec la Stratégie sur l'harmonisation des statistiques en Afrique (SHaSA) une orientation stratégique qui vise, en termes larges, à réaliser la bonne gouvernance en faisant en sorte que des données statistiques comparables, fiables et à jour soient disponibles de manière régulière et en temps utile pour appuyer l'élaboration des politiques et la prise de décision. La contribution du Programme à l'effort d'intégration du continent va toutefois au-delà de la fourniture de statistiques viables des faits d'état civil et comprendra les résultats provenant des dossiers individuels maintenus à jour par les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil. Cela est sommairement illustré par le diagramme 3.

Diagramme 3. Liens entre le Programme, SHaSA et l'effort d'intégration africain



7. Principales composantes du Programme

20. Les déclarations et les résolutions issues des conférences ministérielles sont les principales sources de principes directeurs et programmatiques régissant les activités et les interventions du programme régional. Les instances régionales de statistiques sur les faits d'état civil tels que les Symposiums et autres évènements similaires au niveau régional ou sous-régional devraient quant à eux renforcer le programme régional en élaborant des principes directeurs supplémentaires, en particulier sur les questions techniques et les questions opérationnelles.

21. Le plan d'action à moyen terme, qui devrait en principe être passé en revue à la fin de chaque période de planification, constituera la feuille de route idoine pour la mise en œuvre du programme régional. Les plans et programmes nationaux sont les pierres angulaires du programme régional dans la mesure où ils constituent l'ultime champ opérationnel où des résultats doivent être obtenus. Conformément aux dispositions du plan à moyen terme, chaque pays doit préparer un plan détaillé et axé sur les résultats, sur la base de l'évaluation faite au niveau national des systèmes d'enregistrement des faits et statistiques d'état civil. Le plan à moyen terme en cours représente la phase initiale de l'exécution du Programme et sera mis en œuvre dans les années à venir.

22. Le plan à moyen terme se veut un outil et un guide pour les pays et les organismes régionaux et internationaux qui ont à intervenir et à suivre ce qui se fait en Afrique en matière de systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil. La phase initiale du plan porte sur cinq ans, de 2010 à 2015 (2010 étant une année de préparation). Le plan comprend sept domaines thématiques d'intervention:

- Renforcement des capacités;
- Innovation et harmonisation des techniques et approches;
- Promotion du savoir et mise en commun des bonnes pratiques;
- Renforcement de la production de statistiques d'état civil régionales et nationales;
- Promotion de l'étude et de la recherche;
- Mise en place de partenariats et de groupes d'appui par les pairs et appropriation du Programme par les pays;
- Renforcement du secrétariat chargé du Programme.

23. Le plan à moyen terme a pour objectif premier d'aider les gouvernements africains à se doter d'institutions publiques viables et responsables et suivre et évaluer les efforts de développement qu'ils mettent en place.

L'objectif global du plan comporte deux volets:

- i) Améliorer les capacités des gouvernements africains de gérer l'enregistrement et les prestations de services en matière d'état civil;
- ii) Donner les moyens aux bureaux statistiques nationaux de produire et de diffuser les statistiques démographiques et sanitaires pour exploitation aux niveaux infranational/local, national, régional et international.

Les objectifs plus spécifiques du plan sont:

- i) Améliorer la couverture des services de l'état civil dans les États membres;
- ii) Améliorer l'exhaustivité de l'enregistrement des naissances et des décès dans les États membres;
- iii) Améliorer l'exhaustivité de l'enregistrement des mariages et des divorces dans les États membres;

- iv) Améliorer l'exhaustivité des statistiques de naissance et de décès dans les États membres;
- v) Améliorer l'exhaustivité des statistiques de mariage et de divorce dans les États membres;
- vi) Améliorer l'actualité, la qualité et l'exploitation des statistiques de l'état civil dans les États membres;
- vii) Améliorer l'accessibilité et l'utilisation des données d'état civil en vue de promouvoir la bonne gouvernance;
- viii) Mettre en place des registres/bases de données intégrés en matière de population.

Le plan se fonde sur les 10 grandes orientations stratégiques suivantes:

- Évaluation détaillée de la situation des systèmes d'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil dans les États membres;
- Maîtrise et direction des opérations par les pays concernés;
- Actualisation et amélioration des méthodologies et des mécanismes et outils opérationnels et de suivi;
- Renforcement de la collaboration et de l'intégration entre les organismes chargés de l'enregistrement des faits et ceux chargés de l'établissement des statistiques d'état civil;
- Harmonisation des initiatives et des approches;
- Sensibilisation du public et organisation d'activités de plaidoyer;
- Encouragement de l'utilisation des données et des mécanismes d'assurance de qualité;
- Collaboration accrue entre utilisateurs et producteurs de données d'état civil;
- Valoriser les unités fonctionnelles qui s'occupent de l'enregistrement des faits d'état civil ou de l'établissement des statistiques de l'état civil;
- Mise en place de forums de partenariat sous-régionaux, régionaux et internationaux.

La matrice de planification et d'exécution afférente au plan figure en annexe 3 au présent document. Le plan détaillé est publié séparément.

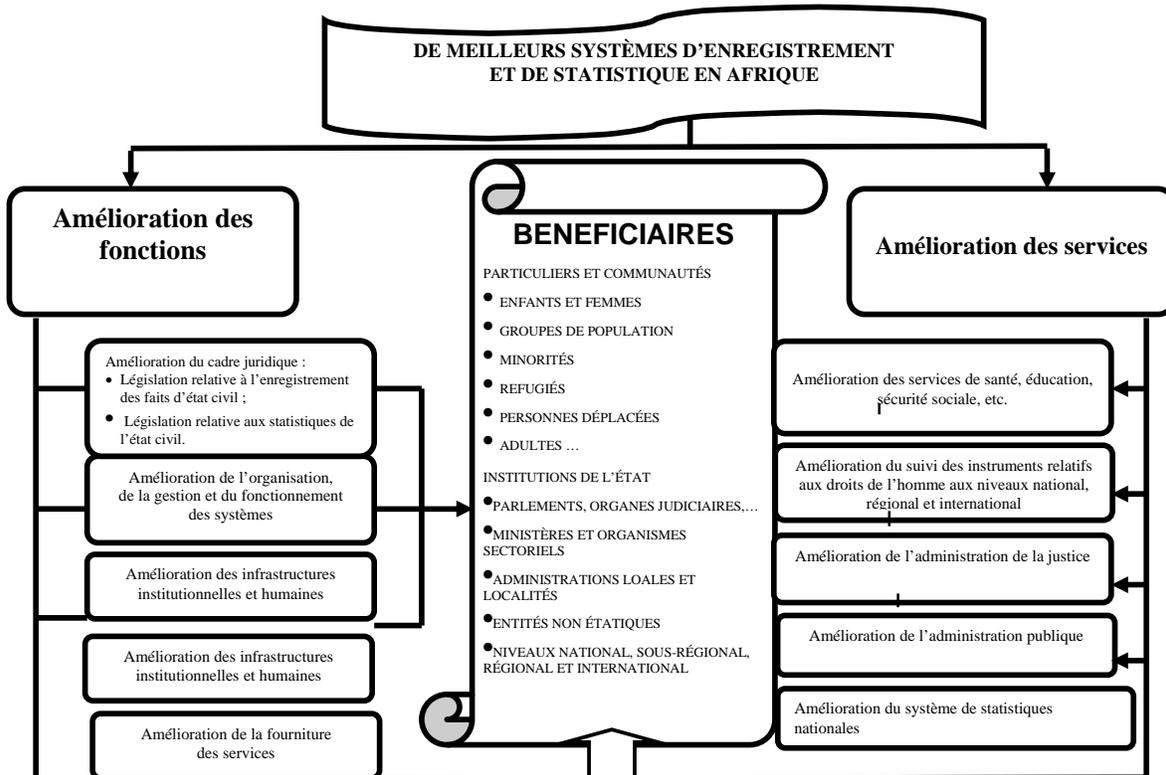
8. Réforme et amélioration en matière d'état civil et de statistique de l'état civil

24. L'amélioration des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'État civil en Afrique exige l'engagement simultané d'un certain nombre d'acteurs que l'on peut classer en deux grandes catégories: les prestataires et les utilisateurs. On peut citer, parmi les prestataires, les institutions chargées d'effectuer les opérations d'enregistrement des faits et statistiques d'état civil, à savoir les services de l'état civil et les bureaux nationaux de statistique chargés de compiler les statistiques d'état civil. La catégorie des utilisateurs comprend les différents ministères et bureaux qui se fondent sur les données d'état civil pour assurer divers services d'ordre juridique, social, administratif ou statistique. Les services offerts par ces deux catégories d'acteurs sont sensés converger vers un objectif commun: répondre aux besoins des différents types de bénéficiaires.

25. Le diagramme 4 présente sous forme graphique les corrélations, interdépendances, interactions et liens entre les différents acteurs sensés répondre aux besoins multisectoriels des divers bénéficiaires. D'une part, l'amélioration des systèmes suppose l'alignement des opérations des prestataires sur les besoins des différentes catégories de bénéficiaires. Cet exercice implique la réforme et l'amélioration du cadre législatif, des aspects organisationnels, administratifs et opérationnels, des infrastructures institutionnelles et humaines et des changements structurels à

introduire chez les prestataires. D'autre part, cet effort de réforme et d'amélioration demande que les différentes institutions sectorielles s'engagent, pour mettre à niveau leur système de prestation de services, à accepter et utiliser les produits des systèmes d'enregistrement des faits et statistiques d'état civil, dont peuvent participer, entre autres, les données individuelles collectées à des fins légales ou administratives, ainsi que les statistiques compilées pour la planification ou la mise en œuvre de programmes. C'est pourquoi le projet de réforme et d'amélioration des systèmes d'enregistrement des faits et statistiques d'état civil ne pourra se faire sans une action intégrée et coordonnée des différents acteurs des deux catégories. Le résultat ne manquera pas d'être utile à tout un éventail de bénéficiaires, depuis des personnes de toutes sortes jusqu'à des institutions gouvernementales et non gouvernementales diverses et variées.

Diagramme 4 : Processus visant à l'amélioration des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil



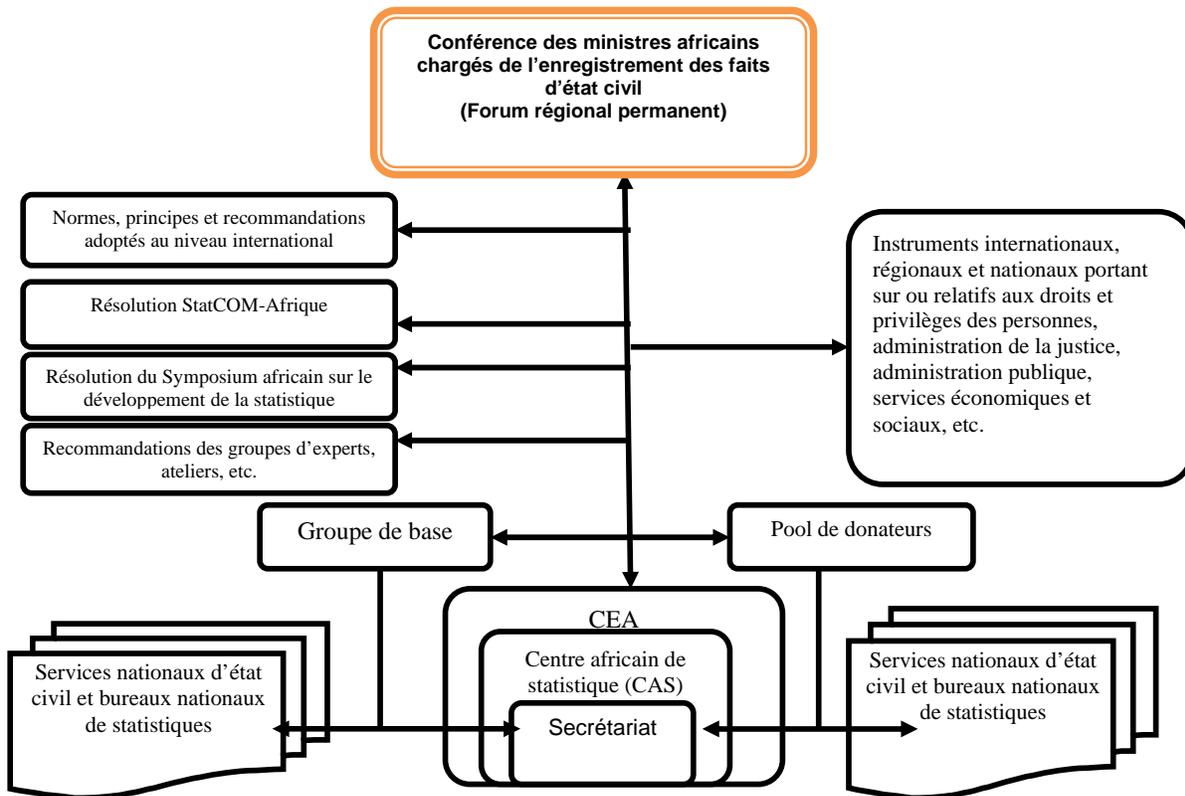
26. La mise en œuvre des processus décrits ci-dessus exige la mise en place de dispositifs institutionnels appropriés tant au niveau régional qu'au niveau national. Dans le cadre de ces arrangements opérationnels, il importe de définir clairement les responsabilités des différents acteurs et de systématiser les procédures. De plus, des interfaces programmatiques et institutionnelles entre les interventions régionales et les opérations effectuées au niveau des pays sont essentielles pour que les différents produits soient effectivement réalisés. Dans tous ces processus, les institutions en charge devront établir des procédures strictes pour garantir que les faits et les informations produites et compilées par les systèmes satisfassent aux besoins des différents bénéficiaires.

9. Cadre de mise en œuvre

9.1. Arrangements institutionnels

27. Le diagramme 5 décrit sous forme graphique les arrangements institutionnels à mettre en place pour exécuter le Programme. On y voit que les conférences ministérielles formuleront les principes directeurs et les orientations politiques appelés à régir les interventions régionales et les opérations au niveau des pays. Le secrétariat se chargera de coordonner la mise en œuvre des déclarations issues des conférences ministérielles, qui se tiendront tous les deux ans.

Diagramme 5 : Dispositif institutionnel pour la mise en œuvre du Programme



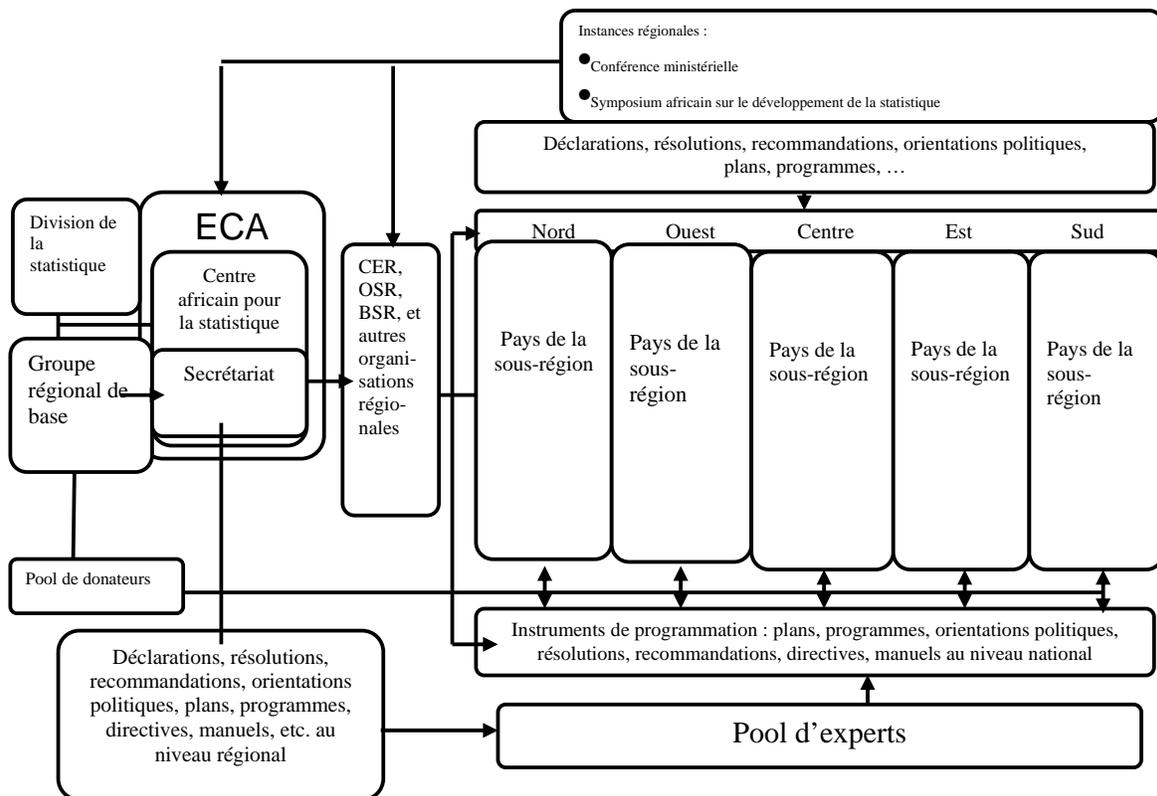
9.2. Cadre et approches de mise en œuvre

28. Le mécanisme de mise en œuvre du Programme et les outils afférents émanent des résolutions et recommandations adoptées par les conférences ministérielles et les diverses instances régionales, dont les Symposiums africains sur le développement de la statistique consacrés à la question. Parmi ces outils, le plan d'action à moyen terme occupe une place prépondérante dans la mesure où il sert de feuille de route tant aux niveaux régional que national. Le Programme est conçu sur la base d'un cadre conceptuel détaillé qui couvre des structures à la fois régionales et sous-régionales déjà en place et qui prend aussi en compte les besoins institutionnels et programmatiques en matière d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil. Le diagramme 6 décrit le cadre de la mise en œuvre du Programme. On y voit les liens et les interactions entre les différentes institutions participantes et la nature des actions qu'elles vont entreprendre en termes de politiques, programmes et plans, à différents niveaux (régional, sous-régional et national). Comme indiqué dans le diagramme, le secrétariat représente l'instance fonctionnelle clé chargée de transférer les politiques et programmes du niveau régional vers les pays, soit directement soit par l'intermédiaire de structures sous-régionales. Les principales

organisations partenaires qui appuient le secrétariat sont connectées par leur qualité soit de membre du groupe régional de base, soit de bailleur de fonds appartenant au pool des instances de donateurs. Le pool d'experts qu'il est prévu de créer devrait être la principale courroie de transmission de savoir et d'expérience du niveau régional au niveau national et jouer un rôle important en jetant des passerelles de collaboration entre les États membres.

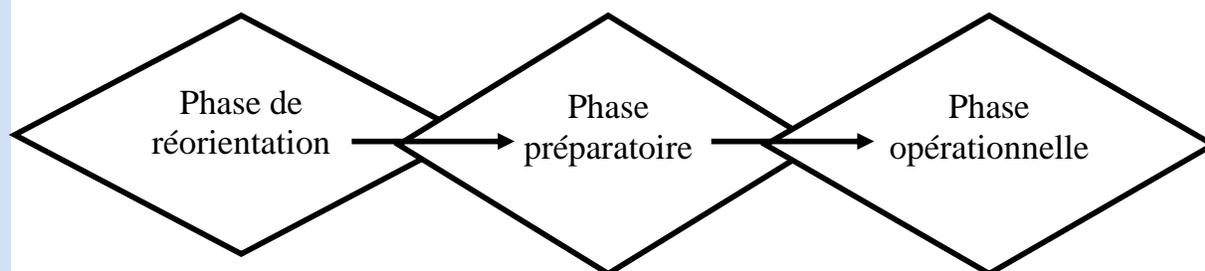
29 On y voit aussi que la Division de la statistique de l'ONU est l'instance qui, au Siège de l'ONU, s'occupe des normes, principes, recommandations et directives techniques régissant au niveau international l'enregistrement des faits et statistiques de l'état civil. À ce titre, elle apparaît comme l'interlocuteur pour les questions techniques relatives à l'état civil au niveau international.

Diagramme 6 : Cadre d'exécution du Programme



30. Comme indiqué au diagramme 7, le Programme a été conçu pour être mis en œuvre en trois phases: une phase de réorientation, une phase préparatoire et une phase opérationnelle. Ce principe s'appliquera aux niveaux régional et national. On compte que les pays passeront par les phases successives indiquées dans le diagramme. Ils devront pour cela vérifier que leurs systèmes répondent aux conditions énoncées pour chaque phase. Il se peut, par exemple, qu'un pays ait atteint un taux de complétude de 90 % et produisent des statistiques de l'état civil sur la base de ses systèmes d'enregistrement des faits d'état civil, mais que ses prestataires de services soient encore lacunaires, auquel cas il aura à examiner ces lacunes et à y remédier dans le cadre de la phase préparatoire. Chaque pays est censé élaborer son plan et son programme d'action conformément à l'approche préconisée pour la mise en œuvre au niveau régional. La transition d'une phase à l'autre ne se fera pas sans que soient livrés au préalable des résultats ou les produits clés escomptés. Ces interventions et activités modulées en différentes phases devraient fournir en principe les moyens de guider et suivre les progrès accomplis par les pays dans la réalisation des objectifs régionaux définis dans le plan à moyen terme.

Diagramme 7: Programme de mise en œuvre décliné en plusieurs phases



31. Les résultats et produits escomptés pour chaque phase de mise en œuvre au niveau régional (tel que globalement décrits au diagramme 7) aideront les pays non seulement à atteindre les objectifs fixés dans le plan à moyen terme mais encore à établir et à faire fonctionner des systèmes efficaces d'enregistrement des faits et statistiques d'état civil. La phase de réorientation vise à sensibiliser les institutions partenaires et à obtenir leur adhésion au programme d'amélioration des systèmes d'enregistrement des faits et statistiques de l'état civil. Pendant cette phase, on attend des organismes d'exécution qu'ils abandonnent les approches antérieures axées sur les projets pour adopter une approche globale de l'amélioration des systèmes d'enregistrement des faits et statistiques d'état civil. Au niveau régional, la phase préparatoire met l'accent sur les initiatives et les activités à mener pour préparer les pays à effectuer la transition vers la phase opérationnelle. Elle est consacrée aux mesures pratiques de réforme en mettant en place une vaste gamme d'activités de renforcement des capacités, condition *sine qua non* du bon fonctionnement des systèmes. La phase opérationnelle vient en troisième place dans la mise en œuvre du Programme et comprend l'application du plan d'action, le suivi des résultats, le renforcement de l'efficacité du système et l'entretien de ce dernier. Pendant cette phase, on attend des pays qu'ils fassent état de résultats concrets pour ce qui est du degré de complétude des services escomptés et de l'efficacité de ces services. On trouvera dans un document séparé des lignes directrices techniques régionales sur les normes propres à chaque phase et les méthodes d'évaluation de la transition d'une phase à une autre.

10. Progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme

32. La première réunion marquante à avoir jeté les bases de cette nouvelle approche s'est tenue à Dar es-Salaam (Tanzanie), en juin 2009. Cette réunion, qui rassemblait les experts des bureaux nationaux d'enregistrement des faits d'état civil et les experts statisticiens des bureaux statistiques nationaux, s'est penchée sur certains des obstacles majeurs qui entravent l'amélioration des systèmes d'enregistrement. Suite aux recommandations formulées par la réunion, on s'est attelé à l'établissement du plan à moyen terme. L'atelier a donné mandat à la CEA, la BAD et la CUA de piloter cette initiative régionale de concert avec d'autres partenaires clés de développement aux fins d'assurer la mise en œuvre et le suivi appropriés de ses recommandations.

33. Ce plan sert actuellement de manuel opérationnel régional en matière d'enregistrement des faits et statistiques d'état civil à l'usage de tous les acteurs et parties prenantes intervenant dans ce domaine en Afrique. L'approche programmatique aborde le plan sous deux angles: l'action au niveau régional et les opérations engagées au niveau national avec les partenaires de développement jouant un rôle catalyseur aux deux niveaux. En outre, la vision programmatique du plan est que les pays africains opérationnalisent leurs systèmes d'enregistrement des faits et statistiques d'état civil en conformité avec les normes et principes internationaux et les directives et recommandations régionales.

34. Depuis l'atelier tenu en Tanzanie, les interventions régionales en matière d'amélioration des systèmes d'enregistrement des faits et statistiques d'état civil ont été examinées à la lumière de l'approche conceptuelle proposée dans le cadre du Programme exposé plus haut. Au tableau 1, on examine les progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme au niveau du continent pour les trois phases déjà décrites. Au niveau régional, la phase de réorientation est plus ou moins terminée avec les résultats de l'atelier régional tenu en Tanzanie et l'aboutissement de la première conférence ministérielle. Toutefois, la performance de chaque pays dans l'exécution de la phase de réorientation dépendra d'une combinaison de facteurs, en particulier le degré de participation du pays dans les initiatives régionales en cours, ainsi que le degré d'engagement politique du gouvernement national et des institutions relais.

35. Actuellement, l'intervention régionale en est à la phase préparatoire et porte essentiellement sur la mise en œuvre des différentes actions de renforcement des capacités prévues dans le plan régional. Les produits du Septième Symposium et de la Deuxième Conférence ministérielle devraient faire faire une grande avancée à ce travail préparatoire régional. L'aboutissement de ces interventions et activités préparatoires au niveau régional laisse entrevoir le passage à la phase opérationnelle au niveau du continent. On attend de chaque État membre qu'il entreprenne des actions similaires pour conclure la phase préparatoire au niveau national. Les résultats de l'étude d'évaluation du Programme guideront l'évaluation des progrès accomplis par chaque pays en ce qui concerne la transition d'une phase à une autre.

TABLEAU 1: ÉVOLUTION DE L'ENREGISTREMENT DES FAITS ET STATISTIQUES D'ÉTAT CIVIL EN AFRIQUE – TRANSITION VERS LA PHASE OPÉRATIONNELLE

DAR ES-SALAAM (JUN 2009) [ATELIER REGIONAL SUR LES SYSTEMES D'ENREGISTREMENT DES FAITS D'ETAT CIVIL]	ADDIS-ABEBA (AOUT 2010) [CONFERENCE DES MINISTRES AFRICAINS CHARGES DE L'ENREGISTREMENT DES FAITS D'ETAT CIVIL]	AFRIQUE DU SUD (JANVIER ET SEPTEMBRE 2012)		ENGAGEMENTS FUTURS	
		[SEPTIEME SYMPOSIUM AFRICAIN SUR LE DEVELOPPEMENT DE LA STATISTIQUE ET DEUXIEME CONFERENCE MINISTERIELLE] SYMPOSIUM (JAN 2012)	CONFERENCE MINISTERIELLE (SEPT 2012)	A MOYEN TERME [JUSQU'EN 2015]	AU DELA DE 2015
Faible niveau de prise de conscience et de reconnaissance	Reconnaissance par les ministres et les autorités subalternes	Engagement des directeurs des bureaux nationaux de statistiques à faire de la question leur principal domaine d'action régional pour les cinq prochaines années	Réunion des ministres en septembre pour examiner les progrès accomplis et formuler de nouvelles directives	Opérations, activités visant à assurer la durabilité du système et examen des progrès accomplis	
Absence de volonté politique	Engagement des ministres à assumer le leadership politique et stratégique	Engagement des bureaux nationaux de statistique à soutenir la mise en œuvre de la déclaration des ministres	Réunion des ministres en septembre pour examiner les progrès accomplis et formuler de nouvelles orientations politiques	Opérations, activités visant à assurer la durabilité du système et examen des progrès accomplis	
Faible appropriation et manque de leadership des pays	Adoption d'une résolution ministérielle appelant à une plus grande appropriation par les pays et à la volonté d'exercer le leadership en la matière	Les bureaux statistiques nationaux sont dans le peloton de tête dans l'enregistrement des statistiques de l'état civil	Réunion des ministres en septembre pour examiner les progrès accomplis et formuler de nouvelles directives de politiques	Opérations, activités visant à assurer la durabilité du système et examen des progrès accomplis	
Pas pris en compte sur le plan technique	Les statisticiens, démographes et officiers d'état civil ont reconnu qu'il y avait eu négligence et se sont engagés à redoubler d'efforts	Les statisticiens et les démographes s'investissent dans les activités d'enregistrement des faits d'état-civil	Le Symposium doit contribuer à enrichir la réunion des Ministres et apporter son soutien technique et son leadership en la matière	Commencer le travail technique (sur la base des outils élaborés aux niveaux régional et international)	
Conceptualisation trop étroite et manque de clarté des concepts et des méthodologies	Adoption de propositions sur les concepts et méthodologies ; promotion d'une approche holistique et harmonisée	Élaboration d'un plan régional à moyen terme en la matière et mise en œuvre dans une perspective plus générale d'amélioration des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil	Réunion des ministres en septembre pour examiner les progrès accomplis et formuler de nouvelles directives de politiques	Utilisation des outils techniques, dont les outils conceptuels et opérationnels relatifs aux produits attendus des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques	

DAR ES-SALAAM (JUN 2009) [ATELIER REGIONAL SUR LES SYSTEMES D'ENREGISTREMENT DES FAITS D'ETAT CIVIL]	ADDIS-ABEBA (AOUT 2010) [CONFERENCE DES MINISTRES AFRICAINS CHARGES DE L'ENREGISTREMENT DES FAITS D'ETAT CIVIL]	AFRIQUE DU SUD (JANVIER ET SEPTEMBRE 2012) [SEPTIEME SYMPOSIUM AFRICAIN SUR LE DEVELOPPEMENT DE LA STATISTIQUE ET DEUXIEME CONFERENCE MINISTERIELLE]		ENGAGEMENTS FUTURS	
		SYMPOSIUM (JAN 2012)	CONFERENCE MINISTERIELLE (SEPT 2012)	A MOYEN TERME [JUSQU'EN 2015]	AU DELA DE 2015
					de l'état civil
Absence de coordination entre le système national d'enregistrement des faits d'état civil et les organismes chargés d'établir les statistiques de l'état civil	La Commission africaine de statistique et le Symposium se sont engagés expressément à collaborer à l'initiative	Engagement à réorienter son action pour passer du recensement des populations à l'enregistrement des faits et statistiques d'état civil	Réunion des ministres en septembre pour examiner les progrès accomplis et formuler de nouvelles orientations politiques	Coopération accrue de manière durable entre services statistiques, services d'enregistrement et ministères de la santé	
Mauvaise coordination de l'appui extérieur	Les ministres ont demandé aux partenaires d'aligner leur appui sur l'initiative régionale	Création d'un groupe de base au niveau régional	Réunion des ministres en septembre pour examiner les progrès accomplis et formuler de nouvelles orientations politiques	Coopération systématique entre les membres actuels du Groupe de base et élargissement de ce dernier	
Encadrement technique attendu du Siège de l'ONU	Encadrement technique fourni par les organisations régionales et engagement des ministres à apporter leur soutien	Pilotage du processus par les organisations régionales	Réunion des ministres en septembre pour examiner les progrès accomplis et formuler de nouvelles orientations politiques	Maintien de la prééminence des organisations régionales comme pilotes du projet	
Absence d'idées novatrices émanant de la région	De nouvelles approches et procédures ont été proposées, des progrès ont été enregistrés et les ministres ont promis leur soutien	Les nouvelles approches et procédures seront présentées aux bureaux nationaux de statistique	Réunion des ministres en septembre pour examiner les progrès accomplis et formuler de nouvelles directives de politiques	Continuation de la mise en œuvre d'idées, de méthodes et d'outils novateurs	
Absence de programme régional	Les ministres ont entériné le plan d'action régional à moyen terme	Les bureaux nationaux de statistique seront chargés de la mise en œuvre du plan à moyen terme	Réunion des ministres en septembre pour examiner les progrès accomplis et formuler de nouvelles directives de politiques	Opérations, activités de consolidation pour en assurer la durabilité et examen des progrès accomplis	
Absence de forum décideur régional	Un forum ministériel a été mis en place pour servir de plate-forme régionale permanente	Le Symposium comme forum régional de statistique pour la promotion des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil	Deuxième réunion des ministres pour formuler de nouvelles orientations politiques	Opérations, activités de consolidation pour assurer la durabilité du système et examen des progrès accomplis	

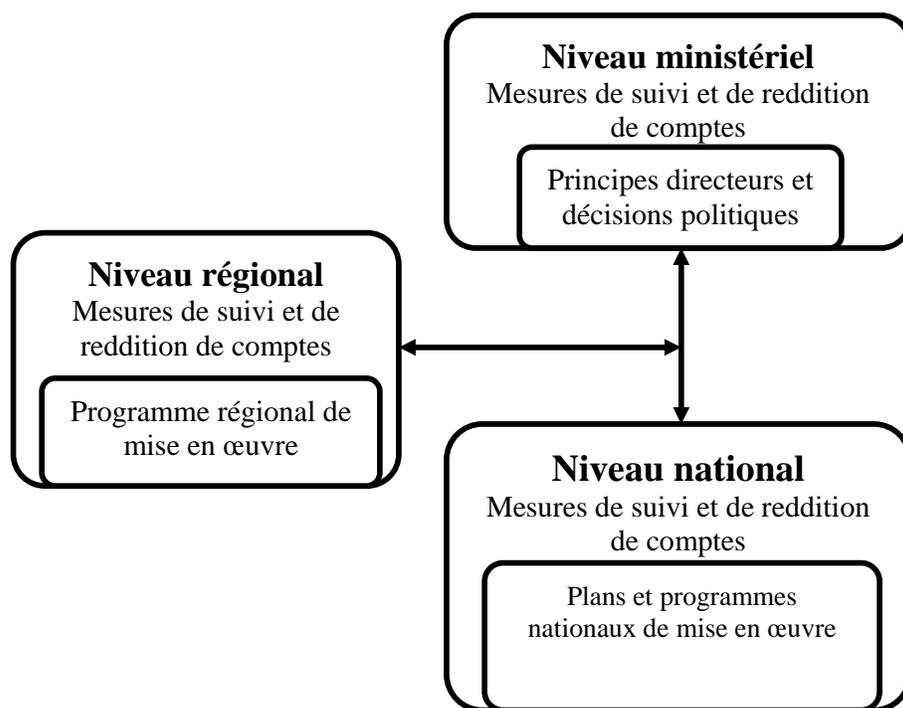
DAR ES-SALAAM (JUIN 2009) [ATELIER REGIONAL SUR LES SYSTEMES D'ENREGISTREMENT DES FAITS D'ETAT CIVIL]	ADDIS-ABEBA (AOUT 2010) [CONFERENCE DES MINISTRES AFRICAINS CHARGES DE L'ENREGISTREMENT DES FAITS D'ETAT CIVIL]	AFRIQUE DU SUD (JANVIER ET SEPTEMBRE 2012) [SEPTIEME SYMPOSIUM AFRICAIN SUR LE DEVELOPPEMENT DE LA STATISTIQUE ET DEUXIEME CONFERENCE MINISTERIELLE]		ENGAGEMENTS FUTURS	
		SYMPOSIUM (JAN 2012)	CONFERENCE MINISTERIELLE (SEPT 2012)	A MOYEN TERME [JUSQU'EN 2015]	AU DELA DE 2015
Absence de forum technique régional	Mise en place d'un forum d'experts nationaux chargé de préparer la réunion ministérielle	Le Symposium africain sur le développement de la statistique comme forum technique régional	Deuxième Conférence des ministres pour formuler de nouvelles orientations politiques	Opérations, activités de consolidation pour en assurer la durabilité et examen des progrès accomplis	
Absence de directives régionales techniques et opérationnelles	Prise de conscience de la nécessité d'élaborer des directives opérationnelles régionales et engagement des ministres à apporter leur soutien	Préparation des directives opérationnelles régionales en cours	Réunion des ministres en septembre pour examiner les progrès accomplis et formuler de nouvelles orientations politiques	Opérations, activités de consolidation pour en assurer la durabilité et examen des progrès accomplis	
Aucune évaluation de l'état d'avancement des systèmes d'enregistrement des faits et statistiques d'état civil	Les ministres ont approuvé la réalisation d'une évaluation exhaustive	Evaluation Régional sur la situation des systèmes d'enregistrement des faits et statistiques d'état civil conduites	Réunion des ministres en septembre pour examiner les progrès accomplis et formuler de nouvelles orientations politiques	Opérations, activités de consolidation pour assurer la durabilité du système et examen des progrès accomplis	
PHASE I: PHASE DE REORIENTATION		PHASE II: PHASE PREPARATOIRE		PHASE III: PHASE OPERATIONNELLE	

11. Mécanismes de suivi et de reddition de comptes

36. Depuis plus d'un demi-siècle, la plupart des pays africains s'efforcent d'améliorer leurs systèmes d'enregistrement des faits d'état civil, avec toutefois une volonté plus ou moins marquée de le faire selon les pays. Cela étant, dans nombre de pays, ces efforts n'ont pas apporté de changements ou d'améliorations durables en raison de sérieuses contraintes conceptuelles, opérationnelles et techniques. Comme expliqué dans les chapitres précédents, les tentatives faites par le passé pour améliorer ces systèmes en Afrique l'ont été au coup par coup, sans qu'il n'y ait au préalable d'analyse ou d'évaluation solide du système. Elles étaient découplées par rapport aux réalités socio-économiques et culturelles des pays concernés. Les projets pilotes conçus et défendus par les organisations internationales ne reposaient pas sur des cadres techniques et opérationnels exhaustifs et intégrés. De plus, les initiatives et les efforts déployés dans ce domaine manquaient d'orientations stratégiques et politiques claires. Entre autres problèmes, les mécanismes de suivi étaient lacunaires et, même s'ils existaient, ils n'étaient pas étayés par un système rigoureux de reddition de comptes à tous les niveaux.

37. Pour que le Programme s'accompagne des procédures et principes directeurs voulus en matière de suivi et de reddition de comptes, on a proposé la mise en place d'un cadre de suivi et de reddition de comptes couvrant différents niveaux du programme, à savoir les niveaux ministériel, régional et national (Diagramme 8). Les mesures relevant du niveau ministériel porteront essentiellement sur les performances et les résultats des décisions politiques et stratégiques prises aux niveaux tant régional que national. Par ailleurs, les mesures relevant du niveau régional porteront sur les questions liées aux performances et aux résultats du programme régional, tandis que celles relevant du niveau national concerneront les résultats obtenus dans la mise en œuvre des plans et programmes exécutés au niveau des pays.

Diagramme 8: Cadre de suivi et de reddition de comptes au titre du Programme



38. L'élaboration d'outils de suivi appropriés fondés sur les faits pour les trois niveaux du cadre de suivi et de reddition de comptes est une composante importante du Programme. Les informations collectées à la suite de l'évaluation des systèmes régionaux d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil serviront de base à ces outils. Pour garantir qu'un flux d'information continu et durable alimentera le cadre de suivi et de reddition de comptes, une base de données pour le suivi des profils de pays est aussi nécessaire. Enfin, des systèmes de retour d'information et de suivi seront mis en place à tous les niveaux de suivi et de reddition de comptes.

12. Systèmes d'évaluation

39. L'évaluation des réalisations du Programme sera effectuée par des experts ou organismes connus et indépendants sélectionnés sur la base de procédures compétitives. Elle couvrira tous les aspects des fonctions et des prestations des systèmes d'enregistrement des faits et statistiques d'état civil, tant aux niveaux régional que national. Pour les évaluations de niveau régional, des outils d'évaluation normalisés seront élaborés par un groupe d'experts indépendants et feront partie intégrante de l'exécution du programme régional. De son côté, le secrétariat mettra au point les outils d'évaluation normalisés à appliquer au niveau national, en concertation avec les experts des pays. Il incombera aux États membres d'évaluer leurs propres systèmes avec l'appui technique du secrétariat. L'évaluation régionale se fera tous les trois ans et il est proposé que les évaluations nationales périodiques se fassent tous les deux ans.

40. Les rapports d'évaluation concernant le niveau régional devraient être prêts dans les trois mois suivant la collecte des données de terrain et diffusés aussi largement que possible au moyen de supports imprimés comme électroniques. On attend des pays qu'ils publient et diffusent les conclusions de leurs propres rapports d'évaluation, et les présentent officiellement au secrétariat.

Annexe 1 – Principaux secteurs et services affectés par les insuffisances des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil

L'absence de systèmes d'enregistrement des faits d'état civil intégrés et complets a plusieurs implications sur les efforts déployés par un pays pour son développement socio-économique. On peut citer, parmi les principaux secteurs affectés par les lacunes et insuffisances des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil, les secteurs ci-après:

- i) Services de l'administration publique:
 - Établissement de l'identité des individus (nom, date et lieu de naissance, etc.);
 - Octroi de la nationalité ;
 - Mise en œuvre des systèmes d'identification nationale ;
 - Amélioration de la délivrance et de l'administration des passeports ;
 - Contrôle et administration des dossiers d'immigration ;
 - Planification, vérification et administration des fonctions électorales (formation des circonscriptions, inscription sur les registres électoraux, vérification et révision des bases de données).

- ii) Protection des enfants et des femmes contre les abus et autres formes d'exploitation:
 - Établissement de l'identité des enfants (droit à un nom, une nationalité, des parents, etc.);
 - Gestion et documentation appropriées des dossiers d'adoption, de reconnaissance ou légitimation, etc. ;
 - Identification et administration des enfants abandonnés ou orphelins (y compris les enfants ayant perdu leurs parents atteints de VIH/SIDA) ;
 - Protection des enfants contre des pratiques traditionnelles nuisibles (mariages forcés ou précoces, négligence des enfants atteints de défauts à la naissance, etc.) ;
 - Établissement des droits à certains avantages (primes de naissance, soins de santé infantile, allocations familiales, pension d'invalidité, etc.) ;
 - Protection des enfants contre le travail des enfants, le phénomène des enfants soldats, le trafic ou la prostitution des enfants, etc. ;
 - Protection des droits des femmes pendant le mariage ;
 - Protection des droits des enfants et des femmes en cas de dissolution du mariage.

- iii) Administration d'affaires civiles et criminelles connexes devant les tribunaux:
 - Règlement de procès en paternité et maternité ;
 - Administration de procès concernant des mineurs ;
 - Administration des procès de délinquance juvénile (y compris des crimes passibles de la peine capitale) ;
 - Déclaration et cessation de l'absence d'une personne ;
 - Administration de procès matrimoniaux ;
 - Administration de litiges de divorce ;
 - Attestation de décès, en particuliers en cas de crimes ;
 - Établissement de l'identité des personnes et des changements de nom.

- iv) Prestation de services de santé et éducation publiques:

- Soins maternels et infantiles de santé post-natale, y compris les services de nutrition et le suivi des enfants de faible poids à la naissance ;
 - Autres programmes de santé publique tels que l'administration et le suivi de vaccinations, les enfants atteints de défauts à la naissance, les enfants handicapés physiques, les enfants prématurés non suivis par un médecin, la prise en charge des complications post-accouchement, les services de planning familial, etc. ;
 - Surveillance et contrôle des maladies infectieuses y compris la prise des mesures nécessaires pour dépister les cas d'épidémies et empêcher tout contact possible aux fins d'intervention ;
 - Suivi des inscriptions scolaires et évaluation du taux de couverture de l'éducation primaire pour tous à tous les niveaux ;
- v) Prestation de services de santé et de statistiques démographiques ponctuels et réguliers:
- Fourniture d'estimations et de projections démographiques ponctuelles depuis la plus petite unité administrative dont l'importance est appréciable pour tout exercice de planification, de suivi et d'évaluation de divers programmes de développement tels que la prestation de soins de santé primaire, l'éducation, la planification familiale, la nutrition, la construction de logements sociaux, etc. ;
 - Préparation et utilisation d'indicateurs démographiques et sanitaires (mortalité infantile et maternelle, cause des taux de décès spécifiques, indices de fécondité, espérance de vie, etc.) pour toutes les unités administratives ;
 - Vérification et validation des résultats des recensements de la population et de l'habitat ;
 - Amélioration de la qualité des données de recensements et enquêtes par sondage ;
 - Établissement et tenue à jour de registres et bases de données démographiques nationales ;
 - Établissement et tenue à jour d'un système de classification des décès selon leurs causes conformément à la recommandation internationale (actuellement, classification ICD-10).

vi) Évaluation et suivi des OMD:

Constitution de sources de données conventionnelles pour obtenir des données sur la plupart des indicateurs des OMD (par exemple, déterminer les indicateurs permettant de mesurer l'atteinte de l'objectif de l'éducation primaire pour tous, la réduction des taux de mortalité infantile, l'amélioration de la santé maternelle et la réduction des taux de prévalence du VIH/SIDA, du paludisme et des autres maladies).

vii) Fournitures de données épidémiologiques et autres données de recherches:

Disponibilité et utilisation des données d'enregistrement des faits d'état civil aux fins de recherches scientifiques et d'études transversales prospectives et rétrospectives dans les domaines de la santé, l'environnement, la généalogie, etc.

Annexe 2 - Déclaration de la Première Conférence des ministres africains chargés de l'enregistrement des faits d'état civil

1. Nous, Ministres africains chargés de l'enregistrement des faits d'état civil, réunis à Addis-Abeba (Éthiopie) les 13 et 14 août 2010, pour la toute première conférence sur le sujet organisée par la Commission économique pour l'Afrique (CEA), la Banque africaine de développement (BAD) et la Commission de l'Union africaine (CUA);
2. Reconnaissons que le thème de notre première Conférence: « Vers une amélioration des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil en vue d'une administration publique et d'une production de statistiques efficaces pour le développement national et le suivi des OMD en Afrique » est à la fois opportun et pertinent pour la réalisation du développement de l'Afrique et l'amélioration de la prestation de services publics offerts à nos populations;
3. Sommes convaincus de l'importance de l'enregistrement des faits d'état civil pour la politique publique, la bonne gouvernance, les droits de l'homme et les droits de l'enfant, et comme base de statistiques d'état civil fiables;
4. Reconnaissons également l'importance et la contribution de l'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil dans la mise en oeuvre du Cadre stratégique régional de référence pour le renforcement des capacités statistiques en Afrique et du Plan d'action de Marrakech pour la statistique, et dans la promotion de la Charte africaine de la statistique;
5. Constatons cependant avec préoccupation qu'en dépit de l'importance des systèmes d'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil et malgré les efforts en cours pour les améliorer, la majorité de nos pays ne disposent pas encore de systèmes appropriés, viables et complets;
6. Affirmons qu'il faut des réponses politiques vigoureuses, notamment celles visant à améliorer les systèmes d'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil dans le cadre des réformes en cours dans nos pays;
7. Prenons note des recommandations de l'atelier régional tenu en 2009 en Tanzanie sur le renforcement des systèmes d'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil en Afrique, de la deuxième réunion de la Commission statistique pour l'Afrique et de la réunion de groupe d'experts tenue à Addis-Abeba sur l'enregistrement des faits d'état civil, qui a précédé notre Conférence, dont l'objectif est de renforcer les systèmes d'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil en Afrique;
8. Notons que le défi qui se pose maintenant à nous est de continuer de mobiliser et de rallier une volonté et des dirigeants politiques suffisamment résolus pour améliorer les systèmes d'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil en Afrique. À cet égard, nous faisons nôtres les recommandations de nos experts sur les stratégies visant à renforcer les systèmes d'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil. À la lumière de ces recommandations, nous décidons ce qui suit:
 - 8.1 Prendre les mesures appropriées pour faciliter la mise en oeuvre des plans, programmes et initiatives de réforme et d'amélioration des systèmes d'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil, en vue d'assurer une couverture générale et complète, en tenant compte des situations propres à chacun de nos pays. À cet égard, nous sommes décidés à intégrer le processus d'enregistrement

des faits et des statistiques d'état civil dans les stratégies nationales de développement de la statistique et dans d'autres plans et programmes nationaux, notamment en renforçant la coordination des activités entre les différents acteurs aux niveaux national, sous-régional et régional;

- 8.2 Élaborer des lois et des mesures à même d'assurer l'enregistrement obligatoire et en temps utile des faits d'état civil se produisant dans nos pays, tout en garantissant à tous l'égal accès au système. À cet égard, nous nous engageons à réviser et à mettre à jour nos lois sur l'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil ainsi que nos législations statistiques, conformément aux directives et recommandations internationales et régionales, et à consacrer les ressources humaines et financières nécessaires à cet effet;
 - 8.3 Intensifier les campagnes de sensibilisation aux procédures et à l'importance des systèmes d'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil, afin d'assurer leur bon fonctionnement;
9. Conscients de l'importance des partenariats et du renforcement des capacités dans l'appui aux efforts nationaux pour améliorer les systèmes d'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil, nous demandons:
- 9.1 À la CEA, à la BAD et à la CUA, ainsi qu'aux autres partenaires de développement, de poursuivre leur appui à nos efforts de renforcement des capacités et de mobilisation de ressources;
 - 9.2 À la CEA, à la BAD et à la CUA de procéder à une évaluation des systèmes nationaux d'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil et de mettre au point le projet de plan régional à moyen terme et de directives s'y rapportant, et de faire rapport à la prochaine session de la Conférence des ministres;
 - 9.3 Au Symposium africain sur le développement de la statistique, qui s'est, jusqu'à présent, concentré sur la mobilisation de l'Afrique pour qu'elle participe pleinement à la série de recensements de la population et de l'habitat de 2010, d'accorder la priorité à la mobilisation du continent en faveur de l'amélioration des systèmes d'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil;
 - 9.4 À la CEA d'envisager de créer, au sein du Centre africain pour la statistique, un poste organique consacré à l'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil, qui serait doté du personnel d'appui nécessaire pour assurer la pérennité des efforts actuels visant à améliorer les systèmes d'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil en Afrique;
 - 9.5 Aux universités et aux institutions nationales et régionales de formation statistique et démographique d'élaborer ou d'approfondir des programmes d'études visant à renforcer les capacités en ce qui concerne les systèmes d'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil en Afrique;
 - 9.6 Au secteur de la santé d'accorder le système de santé avec celui de l'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil afin d'améliorer la coordination et le partage, avec les services nationaux de statistique et ceux chargés de l'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil, de données sur les naissances et sur les décès et leurs causes;

- 9.7 À la Division de statistique de l'ONU, au Réseau de métrologie sanitaire et aux autres partenaires de développement d'intensifier leur appui aux initiatives et programmes régionaux et nationaux relatifs à l'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil et de réajuster leur aide en conséquence;
10. Enfin, nous demandons à la CUA d'envisager de faire de la présente Conférence des ministres africains chargés de l'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil un cadre régional permanent, se réunissant tous les deux ans, pour l'examen et l'évaluation des politiques et mesures relatives à l'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil en Afrique.
11. Nous remercions le Gouvernement et le peuple de la République fédérale démocratique d'Éthiopie d'avoir accueilli cette Conférence qui a été couronnée de succès. Nous remercions en particulier S.E. M. Berhanu Hailu, Ministre de la justice, pour le dynamisme avec lequel il a dirigé ces travaux consacrés à l'amélioration des systèmes d'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil en Afrique. Nous sommes particulièrement reconnaissants à la CEA, à la BAD, à la CUA, au Bureau central de statistiques éthiopien, à la Division de statistique de l'ONU, au Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), au Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), au Réseau de métrologie sanitaire et au Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) d'avoir organisé avec brio cette importante Conférence.

Fait à Addis-Abeba, le 14 août 2010.

Annexe 3 - Matrice de planification et d'exécution

Domaine thématique	Objectifs spécifiques	Stratégies	Activités	Résultats	Risques et hypothèses
<p>But: aider les gouvernements africains à mettre en place des administrations publiques modernes et responsables et à évaluer et suivre leurs efforts de développement respectifs.</p> <p>Résultat: amélioration de la couverture, exhaustivité et qualité des systèmes d'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil dans les États membres africains</p> <p>Objectif général: améliorer les capacités des gouvernements africains de gérer l'enregistrement et les prestations de services en matière d'état civil et donner les moyens aux bureaux statistiques nationaux de produire et de diffuser les statistiques démographiques et sanitaires pour exploitation aux niveaux national, régional et international.</p>					<p>Risques:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pays en conflit et instabilité politique - Le redressement au lendemain des crises financières mondiales favorise les retards - Les systèmes d'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil ne sont pas définitivement intégrés aux structures et programmes de la CEA et de la BAD - Certaines institutions spécialisées des Nations Unies pourraient tarder à adopter la nouvelle approche - Les bailleurs de fonds ne coordonnent toujours pas leurs interventions <p>Hypothèses:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les bailleurs de fonds maintiendront leur appui - Les autorités nationales font des systèmes d'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil une priorité nationale
Renforcement des capacités	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer les capacités des autorités nationales en charge de l'enregistrement des faits d'état civil et des bureaux statistiques nationaux pour l'exécution et la gestion des opérations dans ce domaine - Aider les organisations régionales et sous-régionales à évaluer et suivre de manière systématique les interventions et les résultats du développement 	<ul style="list-style-type: none"> - Évaluation détaillée de la situation des systèmes d'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil des États membres - Assurer la maîtrise et la prise en main des opérations par les pays - Actualiser et améliorer les méthodes et les mécanismes et instruments d'exploitation et de suivi - Renforcer la collaboration et l'intégration entre les organismes chargés de l'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil - Coordonner les initiatives et harmoniser les approches 	Activité 1: Mener une étude d'évaluation au niveau régional	Rapport d'évaluation établi et diffusé	
			Activité 2: Élaborer un plan régional à moyen terme pour l'enregistrement des faits d'état civil et l'établissement des statistiques de l'état civil	Plans et programmes régionaux et nationaux établis et diffusés	
			Activité 3: Élaborer des directives régionales pour la mise au point de plans et programmes nationaux	Directives régionales établies et diffusées	
			Activité 4: Aider les pays à élaborer des plans et programmes nationaux	Les pays disposent de plans et programmes meilleurs	
			Activité 5: Élaborer un manuel d'organisation et de gestion de l'enregistrement des faits d'état civil	Manuel rédigé et diffusé	
			Activité 6: Élaborer un manuel d'organisation et de gestion de l'établissement des statistiques d'état civil	Manuel rédigé et diffusé	
			Activité 7: Élaborer des directives régionales sur l'actualisation et l'harmonisation des lois en matière d'enregistrement des faits d'état civil	Directives régionales sur les lois en matière d'enregistrement des faits d'état civil élaborées et diffusées	
			Activité 8: Élaborer des directives régionales pour l'enregistrement, la déclaration et le	Manuel régional sur l'enregistrement des	

Domaine thématique	Objectifs spécifiques	Stratégies	Activités	Résultats	Risques et hypothèses
			classement des causes de décès	décès rédigé et diffusé	
			Activité 9: Élaborer des directives opérationnelles régionales pour le plaidoyer, l'information, l'éducation et la communication.	Manuel régional sur l'information, l'éducation et la communication rédigé et diffusé	
			Activité 10: Établir des directives régionales sur l'informatisation et la gestion des bases de données	Directives régionales sur l'informatisation et les bases de données élaborées et diffusées	
			Activité 11: Élaborer des directives régionales stratégiques pour la gestion des retards accumulés dans le domaine de l'enregistrement des faits d'état civil	Directives régionales sur les retards pris en matière d'état civil élaborées et diffusées	
			Activité 12: Aider les pays à mettre au point une série de manuels opérationnels et de directives sur l'enregistrement des faits d'état civil et l'établissement des statistiques d'état civil	Les pays disposent de manuels opérationnels et de directives améliorés	
			Activité 13: Organiser une formation en cascade dans le domaine de l'enregistrement des faits d'état civil et de l'établissement de statistiques de l'état-civil à l'intention des experts des pays	Les experts des pays sont formés à ces questions	
			Activité 14: Organiser un atelier d'orientation pour les responsables des organismes chargés de l'enregistrement des faits d'état civil et des bureaux statistiques nationaux	Les responsables des organismes chargés de l'enregistrement des faits d'état civil et des bureaux statistiques nationaux sont formés	
			Activité 15: Organiser un atelier d'orientation pour les chargés de relations publiques des services nationaux d'enregistrement des faits d'état civil et des organismes compilant les statistiques de l'état civil	Les chargés de relations publiques nationaux ont été initiés à ces questions	

Domaine thématique	Objectifs spécifiques	Stratégies	Activités	Résultats	Risques et hypothèses
			Activité 16: Mettre au point des matériels de formation pour des stages de courte durée et des programmes ordinaires	Matériel de formation pour stages de courte durée et programmes ordinaires élaboré et appliqué	
			Activité 17: Élaborer des programmes pour les premier et deuxième cycles de l'enseignement supérieur	Programmes pour le premier et le deuxième cycle de l'enseignement supérieur élaborés et appliqués	
			Activité 18: Organiser des stages de courte durée et des programmes ordinaires	Stages de courte durée et programmes ordinaires mis en place et exécutés	
			Activité 19: Élaborer une note conceptuelle et un document de projet et mener les autres activités préparatoires nécessaires à la mise en place du fonds commun	Note conceptuelle et document de projet élaborés et mis en œuvre	
			Activité 19.1: Organiser une réunion de consultation avec les partenaires de développement	Réunion de consultation tenue	
			Activité 19.2: Organiser une réunion de lancement et signer les accords officiels	Accord officiel signé	
			Activité 19.3: Rendre le fonds opérationnel et en assurer le suivi	Fonds opérationnel	
			Activité 20 : Élaborer des directives régionales concernant la mobilisation de ressources au niveau national en faveur de l'enregistrement des faits d'état civil et de l'établissement de statistiques de l'état civil	Plus grande efficacité des pays dans la mobilisation et l'utilisation de ressources	

Domaine thématique	Objectifs spécifiques	Stratégies	Activités	Résultats	Risques et hypothèses
Innovation et harmonisation des techniques et des approches	Améliorer l'efficacité méthodologique des techniques et des approches	<ul style="list-style-type: none"> - Actualisation et amélioration de la méthodologie et des mécanismes et instruments opérationnels - Renforcement de la collaboration entre les organismes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil et de leur intégration - Harmonisation des initiatives et approches - Encouragement de l'utilisation des données et des mécanismes d'assurance de qualité - Mise en place de forums de partenariats sous-régionaux, régionaux et internationaux. 	Activité 21: Élaborer un programme de recherche sur les aspects opérationnels et méthodologiques des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil en Afrique	Programme de recherche élaboré et produits de la recherche réalisés	<p>Risques:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pays en conflit et instabilité politique - Le redressement au lendemain des crises financières mondiales favorise les retards - Les systèmes d'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil ne sont pas définitivement intégrés aux structures et programmes de la CEA et de la BAD - Certaines institutions spécialisées des Nations Unies pourraient tarder à adopter la nouvelle approche - Les bailleurs de fonds ne coordonnent toujours pas leurs interventions <p>Hypothèses:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les bailleurs de fonds maintiendront leur appui - Les autorités nationales font des systèmes d'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil une priorité nationale
			Activité 22: Réaliser des études sur l'harmonisation des techniques et des approches en matière de systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil en Afrique	Rapports d'étude sur l'harmonisation des techniques et des approches produits et diffusés	
			Activité 23: Effectuer des recherches sur les méthodes novatrices pour l'amélioration du fonctionnement, de la gestion et de l'évaluation des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissements des statistiques de l'état civil	Rapports d'étude sur les méthodes de fonctionnement, de gestion et d'évaluation produits et diffusés	
			Activité 24: Réaliser des études et des recherches méthodologiques sur l'amélioration de la déclaration et de la compilation des données sur les causes de décès	Rapport d'étude méthodologique sur les causes de décès produit et diffusé	
Encourager les échanges de connaissances et de bonnes pratiques	Améliorer les capacités techniques, opérationnelles et de gestion des institutions nationales.	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer la maîtrise et la direction des opérations par des moyens nationaux - Harmoniser les initiatives et les approches - Encourager l'utilisation des données et des mécanismes d'assurance de la qualité - Organiser des forums de 	Activité 25: Organiser des ateliers pour le plaidoyer et l'échange d'expériences aux niveaux régional et sous-régional dans le domaine de l'amélioration des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil	Ateliers de plaidoyer et d'échange d'expériences tenus	
			Activité 26: Faciliter les voyages d'étude entre les pays aux niveaux régional et sous-régional	Voyages d'étude organisés et réalisés	

Domaine thématique	Objectifs spécifiques	Stratégies	Activités	Résultats	Risques et hypothèses
		partenariat sous-régionaux, régionaux et internationaux	Activité 27: Renforcer le Réseau africain de l'enregistrement des faits d'état civil et de l'établissement des statistiques de l'état civil Activité 28: Organiser des visites d'évaluation sur le terrain Activité 29: Fournir un appui technique aux pays	Réseau opérationnel Visites d'évaluation effectuées Appui technique fourni aux pays	
Renforcer la production de statistiques d'état civil régionales et nationales	Instaurer un climat propice pour la production de statistiques d'état civil nationales	<ul style="list-style-type: none"> - Harmoniser les initiatives et les approches - Encourager l'utilisation de données et des mécanismes d'assurance de qualité - Organiser des forums de partenariats aux niveaux sous-régional, régional et international. 	Activité 30: Appuyer les pays en matière d'établissement et de publication de leurs rapports sur les statistiques nationales de l'état civil Activité 31: Lancer la publication de statistiques d'état civil dans l'annuaire statistique africain	Aide apportée aux pays en matière d'établissement et de publication de leurs rapports Publication des rapports sur les statistiques d'état civil dans l'annuaire statistique africain	Risques: <ul style="list-style-type: none"> - Pays en conflit et instabilité politique - Le redressement au lendemain des crises financières mondiales favorise les retards - Les systèmes d'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil ne sont pas définitivement intégrés aux structures et programmes de la CEA et de la BAD
Encourager les études et la recherche	Renforcer les capacités en matière d'études et de recherche des organisations nationales et régionales	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser et renforcer les capacités d'analyse des pays africains dans le domaine des statistiques d'état civil - Organiser des forums de partenariat sous-régionaux, régionaux et internationaux. 	Activité 32: Élaborer un programme d'études et de recherche sur l'utilisation et l'application des données sur l'enregistrement des faits d'état civil et l'établissement des statistiques de l'état civil dans différents domaines, notamment les études démographiques et les disciplines sanitaires. Activité 33: Parrainer des sujets d'étude et de recherche retenus dans le programme de recherche	Programme de recherche élaboré et diffusé Études parrainées et rapports produits	<ul style="list-style-type: none"> - Certaines institutions spécialisées des Nations Unies pourraient tarder à adopter la nouvelle approche - Les bailleurs de fonds ne coordonnent toujours pas leurs interventions
Mettre en place des partenariats et des groupes d'appui homologues et encourager la maîtrise nationale	Améliorer et maintenir l'engagement politique et prendre des mesures de politique générale rationnelles aux niveaux national et régional	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer la maîtrise et la direction nationales - Organiser des forums de partenariat sous-régionaux, régionaux et internationaux 	Activité 34: Organiser une conférence de haut niveau des ministres africains chargés de l'enregistrement des faits d'état civil Activité 35: Rédiger une note conceptuelle sur la participation et les responsabilités des	Conférence ministérielle africaine sur l'enregistrement des faits d'état civil tenue Note conceptuelle rédigée	Hypothèses: <ul style="list-style-type: none"> - Les bailleurs de fonds maintiendront leur appui - Les autorités nationales font des systèmes d'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil une priorité nationale

Domaine thématique	Objectifs spécifiques	Stratégies	Activités	Résultats	Risques et hypothèses
			organisations et des communautés économiques sous-régionales		
			Activité 36: Organiser un ou plusieurs réunions/ateliers sur les modalités et les mécanismes d'application des résolutions de la Conférence des ministres	Réunions/ateliers tenus	
			Activité 37: Mettre en œuvre les résolutions et les recommandations de la Conférence des ministres	Mise en œuvre des résolutions de la Conférence en cours	
Renforcer le Centre africain de la statistique	Améliorer les capacités techniques et de gestion des organisations régionales en matière de fourniture d'appui technique et opérationnel aux États membres		Activité 38: Créer un poste dans les services organiques		
			Activité 39: Recruter et pourvoir aux postes		
			Activité 40: Recruter des consultants		